

Un *cloud* solidaire

Diplômée d'une école de commerce avec une spécialisation en Entrepreneuriat, VALENTINE DE DREUILLE est en charge des partenariats pour l'association *Reconnect*. Elle a rejoint les fondateurs pour participer au développement du *cloud* solidaire et animer le réseau des Relais *Reconnect* sur le territoire français.

Un problème récurrent pour les populations en situation de précarité : la capacité à prouver son identité pour faire valoir ses droits les plus fondamentaux. Le *cloud* (stockage de données à distance) solidaire, projet créé par l'association *Reconnect*, permet aux personnes les plus vulnérables de conserver leurs informations en sécurité.

La révolution numérique est souvent décrite comme un phénomène inévitable, global, qui modifie nos façons d'interagir, de travailler, de concevoir nos identités mêmes. Dans le secteur social, cette révolution est en cours, et modifie en profondeur les liens existant entre les citoyens, les administrations publiques, et les acteurs sociaux. On peut considérer cette révolution comme un risque, notamment pour toute une frange de la population, exclue de ces technologies, ou à l'inverse comme une chance, dans la mesure où une technologie peut être un outil permettant de résoudre des problèmes sociaux.

Pas de papiers d'identité, pas d'accès aux droits

Chez *Reconnect*¹, nous pensons que le numérique n'est qu'un outil, qui présente de formidables opportunités, s'il est adapté à ceux qui en ont le plus besoin. C'est dans cette logique que Pierre Digonnet et Vincent Dallongeville, deux ingénieurs de formation, ont décidé de s'attaquer à un problème récurrent pour les populations en situation de précarité : le problème de l'identité, et de la capacité de n'importe quel citoyen à prouver son identité pour faire valoir ses droits les plus fondamentaux.

Le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre² fait état de 141 500 personnes sans-domicile en France en 2012. Contraintes de

1. Voir le site : www.reconnect.fr ; courriel : contact@reconnect.fr

2. INSEE, Enquête Sans-Domicile 2012.

ne conserver que le strict minimum de leurs effets personnels, ces dernières vivent dans la crainte permanente de se les faire dérober ou de les perdre. La perte et le vol des papiers d'identité et documents administratifs sont très fréquents, et freinent considérablement l'accès aux droits. On estime ainsi que 40% des personnes sans-abri n'ont accès à aucune aide sociale, ce qui est en partie expliqué par l'absence des documents nécessaires à l'obtention de ces aides.

Le problème de la conservation des documents affecte donc les personnes directement, puisqu'il ralentit considérablement l'insertion sociale, mais également les structures qui accompagnent les populations les plus fragiles, telles que les associations, collectivités, administrations... On estime que 20 à 30% du temps d'un travailleur social est passé à refaire des documents qui ont été perdus.

Un outil solidaire co-géré

Le *cloud*³ solidaire, projet créé par l'association *Reconnect*, vise à permettre aux personnes en situation de précarité de conserver l'ensemble de leurs informations nécessaires dans les démarches d'accès aux droits, et de les partager si nécessaire avec des professionnels qui les accompagnent. Ainsi, une personne accompagnée dans une structure Relais *Reconnect* va pouvoir y créer un compte personnel et sécurisé, et y ajouter avec son référent social des documents importants. Ces documents seront par la suite accessibles depuis n'importe où, avec une simple connexion internet. L'outil propose aussi d'autres fonctionnalités, telles que la possibilité de stocker des contacts, des notes, ou encore un calendrier permettant de paramétrer des rappels de rendez-vous par SMS.

L'objectif est également de faciliter l'accompagnement des structures sociales, en permettant à un référent social d'avoir accès à certaines informations présentes sur le compte, toujours avec l'accord de son propriétaire.

Cet accès professionnel au *cloud* solidaire permet de rendre la technologie de *cloud computing* accessible à des personnes éloignées du numérique : près de 50% des bénéficiaires aujourd'hui n'ont pas les moyens matériels ou les compétences numériques pour utiliser de façon autonome leur compte. En revanche, en ayant bien saisi l'utilité pour leurs démarches, ils ont choisi d'en déléguer la gestion au tiers de confiance qu'est le référent social.

Les structures sociales utilisatrices du service payent un abonnement annuel pour financer la maintenance et l'amélioration du *cloud* solidaire, afin de permettre une utilisation gratuite pour les bénéficiaires.

Lancé en septembre 2015, le projet a rencontré un franc succès auprès de ses premiers utilisateurs. La plateforme est aujourd'hui utilisée par les professionnels de 300 établissements de l'action sociale sur le territoire français : des associations telles que le Samu social de la Ville de Paris, Aurore, Emmaüs Solidarité, la Croix Rouge, mais aussi des acteurs publics tels que des CCAS⁴, services sociaux municipaux, et l'AP-HP⁵.

3. Le terme *cloud* (nuage en anglais) recouvre l'ensemble des solutions de stockage distant. Les données, au lieu d'être stockées sur disques durs ou mémoires, sont disponibles sur des serveurs distants et accessibles par internet.

4. Centre communal d'action sociale.

5. L'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) est l'établissement public de santé qui exerce le rôle de centre hospitalier régional pour Paris et l'Île-de-France.

Le *cloud* solidaire permet à plus de 5 000 bénéficiaires de conserver leurs informations en sécurité.

Aujourd'hui, les enjeux du développement de l'association sont multiples. Nous souhaitons tout d'abord poursuivre le déploiement du service, afin qu'il puisse être proposé dans un maximum de structures sociales sur le territoire français. Par ailleurs, nous souhaitons poursuivre le développement d'innovations techniques pour améliorer la solution de façon continue. Aujourd'hui, nous travaillons sur la question de la validité juridique des documents stockés sur la plateforme, en expérimentant grâce à la technologie *blockchain*⁶ une certification des documents ajoutés sur les comptes.

L'innovation technique doit ainsi être mise au service de ceux qui en ont le plus besoin, pour construire un numérique facile, utile, et éthique. ■

6. Technologie de stockage et de transmission d'informations sans organe de contrôle. Techniquement, il s'agit d'une base de données distribuée dont les informations envoyées par les utilisateurs et les liens internes à la base sont vérifiés et groupés à intervalles de temps réguliers en blocs, l'ensemble étant sécurisé par cryptographie, et formant ainsi une chaîne (source Wikipedia).